

PLAN DE BORNAGE

(Annexe du procès-verbal de bornage du 07/09/2022)

Signatures

SELARL Cabinet BELLANGER
Sébastien CORDIEZ
Géomètre Expert n°06064
65, rue de la Gare - BP 90195
61104 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.64.80.87 Fax : 02.33.96.33.45
flers@cabinet-bellanger.fr

Bon pour accord sur l'emplacement de la borne D
M. BREHON Cyrille
(date et signature) 05/10/2022

Bon pour accord sur la définition du point A
Mme FORQUET Suzanne
(date et signature) 6-10-2022

Bon pour accord sur l'emplacement de la borne C et D,
et sur la définition des points A et B.
Commune de CONDE EN NORMANDIE
(date, cachet, signature) 02/11/22

Bon pour accord sur l'emplacement des bornes C et D,
et sur la définition des points A et B
M. et Mme GANNE Jacky
(date et signature) 10/10/22


Dossier suivi au bureau de FLERS

Dossier	220221	Indice	1
Fichier	220221-PVBA.dwg		
Date Terrain	22 juin 2022 G. Mi		
Date du plan	05 septembre 2022 G. Mi		

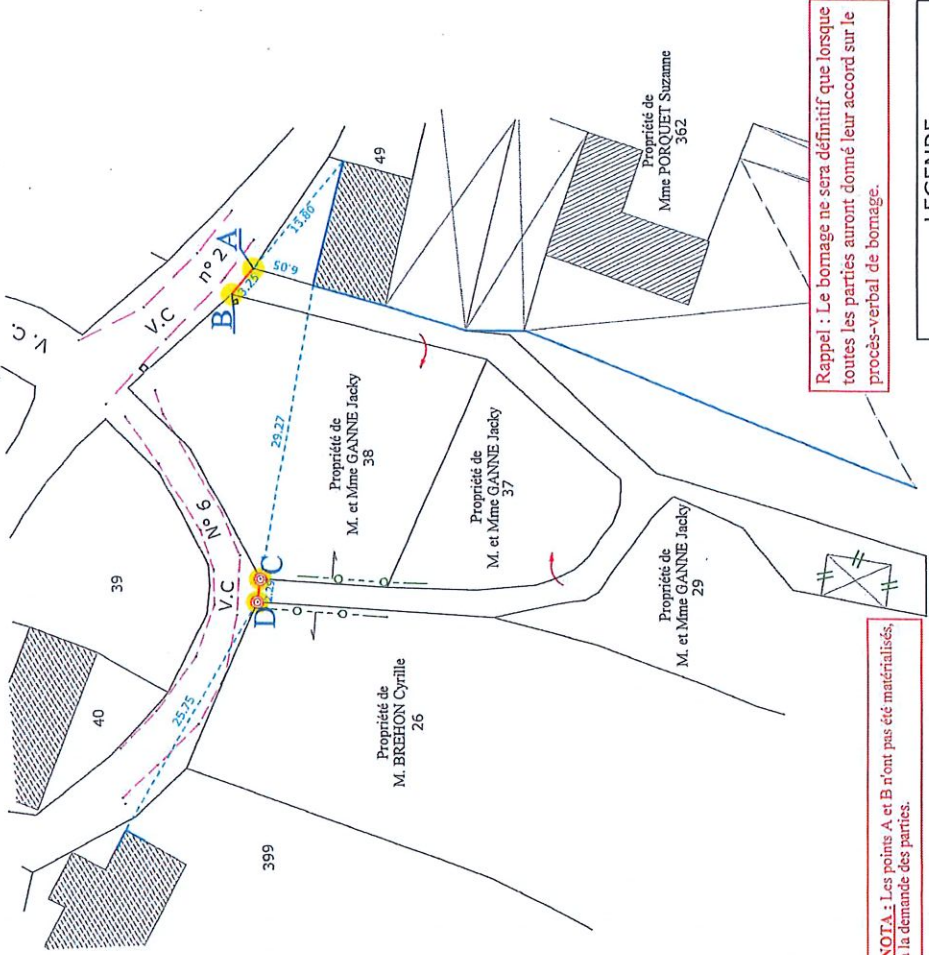


Cabinet Dominique BELLANGER
SELARL de Géomètre Expert
73, rue de la Gare - BP 90195
61104 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.64.80.87 Fax : 02.33.96.33.45
flers@cabinet-bellanger.fr

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Commune de CONDE EN NORMANDIE
(Lenault)
"La Motterie"
PLAN DE BORNAGE
(Annexe du procès-verbal de bornage du 07/09/2022)
Section 361 B
Propriété de la Commune



Cabinet Dominique BELLANGER
SELARL de Géomètre Expert
73, rue de la Gare - BP 90195
61104 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.64.80.87 Fax : 02.33.96.33.45
flers@cabinet-bellanger.fr



Rappel : Le bornage ne sera définitif que lorsque toutes les parties auront donné leur accord sur le procès-verbal de bornage.

NOTA : Les points A et B n'ont pas été matérialisés à la demande des parties.

NOTA : Le bornage et les points de calage reportés ci-contre à l'échelle ont fait l'objet d'un lever régulier. Le fond de plan cadastral (en grisé) est figuré à titre informatif pour mieux situer le bornage par rapport aux propriétés, il n'a pas de valeur contractuelle et sa précision reste approchée. Il a pu être déformé par endroit pour être ajusté à la position réelle des limites, bornes ou portions de bâtiments levés sur le terrain.

LEGENDE

- Borne nouvelle
- Limite nouvelle
- Fond de plan cadastral
- Partie bâtie levée
- Axe de haie
- Signe d'appartenance

Echelle du plan : 1/500



Dossier n° 220221